

**Décision n° 23058 du 2 mai 2022
portant désignation des représentants du ministre de l'intérieur
à la commission de déontologie des militaires**

NOR : INTJ2212150S

Le directeur général de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense, notamment l'article R. 4122-18, 6°,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés pour siéger à la commission de déontologie des militaires lorsqu'elle examine la situation d'un militaire de la gendarmerie nationale :

- le général de corps d'armée Pidoux (Alain), membre titulaire ;
- le général de division Ségura (Pascal), membre suppléant.

Article 2

La décision n° 35392 du 1^{er} juillet 2020 (INTJ2017187S) est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 mai 2022.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la gendarmerie nationale,
C. Rodriguez